



**COMMUNE DE BOUCLANS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2021
PROCES VERBAL**

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M. HIRTZEL Martial

Secrétaire : Mme GRUET Mélanie

Membres présents : tous les membres étaient présents, sauf :

- M. DEVAUX Martial, excusé, qui donne procuration à M. BRENOT Denis
- M. LECLERT Bruno, absent, qui donne procuration à Mme BAUD Claudine
- Mme POMMEY Oriane, excusée, est arrivée à 21h23

La séance est ouverte à 20H30 en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Bilan et perspectives de la médiathèque
- Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2020
- Demandes de DETR 2021 :
 - Construction du bâtiment périscolaire
 - Voirie
 - Cimetière
 - Fenêtres du logement communal de Vauchamps, de l'ancienne gendarmerie et de la gendarmerie
 - Informatique pour la mairie et l'école
 - Signalisation
 - Bandes podotactiles du salon de coiffure et du cabinet dentaire
- Convention ENEDIS pour la pose d'un transformateur à Ambre
- Point sur la MSAP et Maisons France Services
- Point sur l'activité de la Poste
- Informations diverses

1/ BILAN ET PERSPECTIVES DE LA MEDIATHEQUE

Victoria TANNIERRE a présenté le bilan d'activité de la médiathèque pour 2020.

Le rapport d'activité sera transmis aux conseillers municipaux.

La crise sanitaire a évidemment affecté l'activité de notre médiathèque. Toutefois, de nombreuses animations ont tout de même eu lieu hors des périodes.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 18 décembre 2020 a été adressé aux conseillers municipaux.

Celui-ci n'appelle aucune observation et est approuvé avec 14 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention.

3/ DEMANDES DE DETR 2021 POUR LE PERISCOLAIRE

M. Le Maire explique pourquoi nous devons délibérer maintenant pour les demandes de DETR 2021.

Dans l'ordre normal des choses, la stratégie d'investissement doit suivre la logique suivante :

1/ Le débat d'orientation budgétaire : il permet un constat sur l'existant, sur la santé financière de la commune. Il met en évidence les besoins d'investissement et fixe les priorités.

2/ Le financement du projet d'investissement : l'élaboration du projet inclut son plan de financement détaillé tel qu'il sera présenté pour le budget

3/ Le budget : il traduit en données financières les orientations budgétaires et acte des priorités retenues pour l'exercice. Il est adopté par le conseil municipal, qui permet son exécution.

4/ La mise en œuvre des investissements : constituée de plusieurs volets opérationnels, dont les demandes de subventions auprès des financeurs publics.

MAIS : les demandes de subvention au titre de la DETR doivent être déposées avant le 28 janvier 2021, tandis que le budget doit être voté avant le 15 avril 2021.

Les délibérations proposées seront donc mises en œuvre sous réserve de l'adoption du Budget.

• Bâtiment périscolaire :

Dans le prolongement des différentes étapes du projet de construction d'un bâtiment périscolaire, le cabinet EBOCONSULT a été amené à affiner le plan de financement, en tenant compte des derniers ajustements nécessaires.

Le plan de financement actualisé a été transmis aux conseillers municipaux.

En synthèse, il s'établit comme suit :

Coût de l'opération :	1 642 833 €
Total subventions :	1 313 533 €
dont DETR	798 000 €
Département (Cap 25)	164 283 €
Région BFC (contrat de territoire)	300 000 €
CAF Périscolaire	45 000 €
SYDED Photovoltaïque	6 250 €
FCTVA	310 358 €
Emprunt :	345 263 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et sous réserve des arbitrages à venir pour un bon équilibre du budget primitif 2021, confirme la poursuite du projet de bâtiment périscolaire pour un montant total de 1 642 833 € HT.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour un montant de 798 000 € auprès des services de l'Etat, pour la réalisation du projet périscolaire, et à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Le conseil municipal valide le plan de financement présenté.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité avec 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

[délibération n°1]

• Voirie :

Dans le cadre de la planification pluriannuelle des travaux de voirie à réaliser, et sous réserve des arbitrages à venir pour un bon équilibre du budget primitif 2021, il est proposé au conseil municipal d'envisager pour 2021 les travaux suivants :

- Amélioration partielle de la rue du Château, coté mairie et coté Nancray et achèvement du trottoir pour un montant de 38 305 € HT
- Aménagement au carrefour du bas de la rue des Epinettes afin de réduire la vitesse au croisement pour un montant de 2 590 € HT
- Réalisation de la voirie nouvelle du lotissement communal pour un montant de 92 690 € HT

Plan de financement concernant les investissements de voirie éligibles à la DETR :

Total investissements : 133 585 € HT
 DETR prévisionnelle (30 %) 40 075 €
 Autofinancement : 93 510 € HT

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et sous réserve des arbitrages à venir pour un bon équilibre du budget primitif 2021, valide les travaux de voirie proposés pour un montant de 133 585 € HT.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR auprès des services de l'Etat pour un montant de 40 075 € pour les investissements de voirie éligibles et à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Le conseil municipal valide le plan de financement présenté.

Cette délibération est validée à l'unanimité avec 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.
[délibération n°2]

• **Cimetière :**

De nouvelles tombes ont été positionnées au fond du cimetière et le terrassement autour de ces tombes est resté constitué de tout venant.

Afin de donner à ce secteur un aspect plus en rapport avec le respect dû à ce lieu, et d'anticiper des besoins d'implantation futurs, il est proposé de réaliser un talus régulier jusqu'à la limite de la parcelle voisine, avec finition en terre végétale, qui pourra recevoir au printemps la plantation d'une haie.

Trois devis ont été reçus :

- Sarl CLERGET : 3 400 € HT (avec proposition de fourniture gratuite du remblai qui sera récupéré sur des chantiers aux alentours)
- Sarl KOLLY TP : 7 355 € HT
- Ets BOUVERESSE : 6 897 € HT

Il est proposé de retenir la Sarl CLERGET.

Plan de financement :

DETR prévisionnelle (30 %) : 1 020 €
 Autofinancement : 2 380 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide le principe d'aménagement du cimetière proposé et retient le choix de l'entreprise CLERGET pour un montant de 3 400 € HT.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR auprès des services de l'Etat pour un montant de 1 020 € et à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Le conseil municipal valide le plan de financement présenté.

Cette délibération est validée à l'unanimité avec 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.
[délibération n°3]

• **Huisseries / fenêtres logement communal Vauchamps, ancienne gendarmerie et Gendarmerie :**

Dans le cadre de la planification pluriannuelle des travaux de rénovation des logements à réaliser, et sous réserve des arbitrages à venir pour un bon équilibre du budget primitif

2021, il est proposé au conseil municipal d'envisager pour 2021 les travaux suivants, afin d'optimiser la performance énergétique du bâti :

- Remplacement des fenêtres de la Gendarmerie : 27 124,48 € HT
- Remplacement des fenêtres du logement de Vauchamps : 11 831,11 € HT
- Remplacement d'une fenêtre à l'ancienne Gendarmerie : 941,75 € HT

Total : 39 897,34 € HT

Plan de financement :

Total investissements : 39 897,34 € HT
DETR prévisionnelle (30 %) : 11 969,00 €
Autofinancement : 27 928,34 € HT

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et sous réserve des arbitrages à venir pour un bon équilibre du budget primitif 2021, valide les choix de rénovation des fenêtres proposés, pour un montant de 39 897,34 € HT.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR auprès des services de l'Etat pour un montant de 11 969,00 € et à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Le conseil municipal valide le plan de financement présenté.

Cette délibération est validée à l'unanimité avec 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.
[délibération n°4]

ARRIVÉE DE MME POMMEY ORIANNE EN COURS DE SEANCE À 21H23

• **Informatique PC mairie et école :**

Dans la continuité du projet ENIR (Ecole Numérique Innovante en milieu Rural) où la commune avait financé l'achat de 20 tablettes, l'équipement informatique de l'école nécessite d'être complété par 5 tablettes et une barre interactive pour un montant de 2 145 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de remplacer l'ordinateur portable obsolète du secrétariat afin de faire face à une éventuelle situation de télétravail imposé (cas contact, infection COVID) du personnel communal administratif, pour un montant de 1 142,65 € HT.

Plan de financement :

Total investissements : 3 287,65 € HT
DETR prévisionnelle (30 %) : 986,00 €
Autofinancement : 2 301,65 € HT

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, valide les choix d'investissements informatiques, pour un montant de 3 287,65 € HT.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR auprès des services de l'Etat pour un montant de 986 € et à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Le conseil municipal valide le plan de financement présenté.

Cette délibération est validée à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention.
[délibération n°5]

• **Signalisation horizontale et verticale :**

La sécurisation des piétons et la mise aux normes conduisent à envisager la pose de différents panneaux de signalisation et marquages au sol :

- 10 panneaux « passage piétons » avec des passages piétons peints au printemps à plusieurs endroits afin de mieux sécuriser les traversées de rues.
- 4 panneaux « attention 3 passages piétons »
- 2 panneaux « sens interdit »
- 1 marquage au sol « place PMR » pour les cellules locatives de l'Espace Culturel
- 1 panneau « place PMR »
- 1 bande podotactile « aide à l'orientation »
- 36 ml bande d'éveil à la vigilance

Coût de l'investissement : 5 645 € HT
DETR prévisionnelle (30%) : 1 693 €
Autofinancement : 3 952 € HT

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et sous réserve des arbitrages à venir pour un bon équilibre du budget primitif 2021 valide les choix d'investissements en signalisation, pour un montant de 5 645 € HT

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR auprès des services de l'Etat pour un montant de 1 693 € et à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Le conseil municipal valide le plan de financement présenté.

Cette délibération est validée à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention.
[délibération n°6]

4/ CONVENTION ENEDIS POUR LA POSE D'UN TRANSFORMATEUR A AMBRE

Le Maire explique qu'ENEDIS doit effectuer des travaux afin d'alimenter en électricité le futur lotissement.

Un transformateur doit être posé sur la parcelle AB 42.

Un accord préalable du propriétaire (la commune) est nécessaire et matérialisé par une convention qui détermine les droits de passage et d'accès, les obligations du propriétaire, les impacts en cas de dommages, etc.

Le projet de convention a été transmis aux élus, qui en ont pris connaissance.

Il est demandé au conseil municipal ~~de se prononcer~~ sur la signature de cette convention.

Le conseil municipal valide la signature ~~de cette~~ convention et autorise le maire à procéder à toute formalité visant à faire aboutir ~~ce dossier~~.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité avec 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention.
[délibération n°7]

5/ POINT SUR LA MSAP ET MAISONS FRANCE SERVICES ET ACTIVITE DU BUREAU DE POSTE

La Maison de Services au Public, installée dans les locaux de la Poste de BOUCLANS depuis quelques années, était administrée par une association.

Connaissant des difficultés financières liées à la réduction de son périmètre d'activité sur le secteur de Baume les Dames, la MSAP a vu son activité et ses moyens repris par la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes le 1er juin 2020, puis l'association a été dissoute en juillet 2020.

La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes a décidé de réorganiser ses services MSAP afin d'obtenir la labellisation Maisons France Services sur son territoire.

Par voie de conséquence, elle a fermé la permanence de Bouclans le 31 décembre 2020, leurs effectifs ne pouvant assurer la poursuite de l'activité dans les nouvelles conditions imposées par le label, et Bouclans ne faisant pas partie de ce territoire.

A la CCPHD, cette compétence étant communale, il n'y a pas de structure intercommunautaire.

Notre volonté est de rétablir durablement ce service à Bouclans et avec plus de service pour la population.

Des contacts ont été pris avec la ville de Valdahon (05/1), avec la Poste (07/1) qui gère la MSAP d'Orchamps Vennes, et avec la commune des Premiers Sapins (15/1).

De plus, une entrevue a eu lieu avec le secrétaire général de la préfecture (13/1).

Régulièrement, la Poste établit un rapport sur son activité au bureau de Bouclans.
Dans le cadre du contrat de présence postale territoriale, ce rapport est obligatoire pour toute évolution des horaires d'ouverture du bureau.
Il a été transmis aux conseillers municipaux.

Ce rapport détaille certains indicateurs d'activité :

- Taux de présence en journée dans la commune : 68,8 %
- Dernière modification des horaires d'ouverture : août 2018
- Heures d'ouverture hebdomadaires : 15 h
- Charge hebdomadaire d'activité en heures : 4,2 (travail effectif), soit 17 mn / heure
- Moins 24 % de charge au guichet depuis 2017
- Fréquentation 2020 (avant COVID) 20 visites/jour, en régression constante depuis 2013 (56/j)

Solution proposée par la Poste: mise en place d'un facteur/guichetier, avec une tournée le matin, sauf le samedi, et ouverture du bureau l'après-midi de 13h30 à 16h30 (heure butoir pour livrer le courrier du jour au centre de tri). Le samedi, ouverture le matin et tournée à compter de 11h30.

Pour la MSAP comme pour la Poste, nous devons constater une forte baisse du service rendu, et le phénomène se dégrade d'année en année.

La Poste abandonne la gestion directe de ses MSAP (6 dans le département).

Solution préconisée par la Poste, à étudier :

- Transformation du bureau de poste en Agence Postale Communale
- Installation d'une Maison France Service dans les mêmes locaux (soumis à accord préalable de la Préfecture)

Accompagnements financiers mobilisables :

- 1/ 14 000 €/an pendant 18 ans par la Poste au titre des salaires
- 2/ 30 000 €/an de l'état pour l'accompagnement d'une MFS au titre des salaires
- 3/ 35 000 € d'aide de la Poste au titre de la transformation nécessaire des locaux, et possibilité d'aller au-delà (commission départementale de présence postale)
- 4/ Mise à disposition de matériel numérique par l'Etat pour la MFS
- 5/ Formation assurée par l'Etat.

Le retour sur l'entrevue avec le secrétaire général de la Préfecture dégage les informations suivantes : si la commune n'envisage pas une mutation du bureau de Poste en Agence Postale Communale, la fermeture de la MSAP restera sans suite et le service disparaît définitivement de Bouclans.

Si la commune est prête à s'engager dans la transformation en Agence Postale Communale, le secrétaire général indique que l'État nous soutiendra et nous serons autorisés à ouvrir une Maison France Services (l'ouverture des MFS est contingentée).

La labellisation des Maisons France Services doit être achevée le 31 décembre 2021.

Les bénéficiaires retenus pour les usagers sont les suivants:

- Maintien du service public dans la commune
- Élargissement important de l'ouverture au public (28 heures hebdomadaires au lieu de 15)
- Accessibilité simplifiée à l'administration
- Labellisation signifie contrôle et garantie de la qualité du service rendu
- 9 partenaires présents et accessibles en permanence
- Relation personnalisée avec deux interlocuteurs permanents et connus

Denis BRENOT informe le conseil que la ville de Saône veut aussi ouvrir une MSAP et demande si cela peut empêcher une ouverture à Bouclans.

Le maire précise que la Préfecture a pour objectif d'ouvrir un certain nombre de MFS, toutes ne sont pas encore identifiées et Bouclans entre dans cette logique.

Le conseil municipal se montre favorable au projet de Maison France Services et d'une Agence Postale Communale, et valide la poursuite de l'instruction du sujet.
Le Maire informe que le comité consultatif "Économie – Tourisme et Service-Public" sera sollicité.

6/ INFORMATIONS DIVERSES

• Suite à donner à l'annulation du repas des aînés :

Fin novembre 2020, un rendez-vous a eu lieu avec le président du club des amis du Gour, lors de leur rencontre, en présence d'une vingtaine de participants.

A cette époque, nous savions qu'il fallait annuler le traditionnel repas de fin d'année.

A la question posée, les aînés présents ont unanimement indiqué qu'ils préféreraient un report du repas à Janvier 2021 plutôt qu'un colis. En effet, c'est surtout la convivialité et le plaisir d'être ensemble qui sont recherchés.

Les dispositions sanitaires annoncées le 7 janvier 2021 n'autorisent toujours pas l'organisation d'un repas. Repousser encore jusqu'au printemps n'a pas vraiment de sens et ne nous garantit pas que les choses deviendraient possibles d'ici mars ou avril.

Le prochain repas des aînés devrait donc se tenir en fin d'année 2021.

Néanmoins, il est proposé d'offrir aux aînés de 65 ans et plus un présent symbolique afin de leur témoigner que la commune ne les oublie pas et souhaite maintenir ces belles traditions.

• Collecte du Téléthon :

La collecte des urnes mises à disposition dans la commune a permis de récolter 300 € au profit du Téléthon. Cette somme est dérisoire en comparaison des sommes récoltées les années précédentes, mais les différentes actions habituellement organisées au niveau communal ont dû être annulées à cause du contexte sanitaire. Toutefois, un grand nombre de personnes ont adressé leurs dons directement à l'association. Nous espérons tous pouvoir reprendre nos actions habituelles pour 2021.

• Point sur les travaux du lotissement :

Devis ENEDIS de raccordement électrique du lotissement : 26 199,73 € (= 60 % du coût réel).

Nous sommes encore en attente des devis de raccordement Orange et éclairage public.

Un rendez-vous avec Monsieur SAULNIER est programmé le 25 janvier 2021 pour validation du reste à réaliser.

• Arrêté relatif à la lutte contre les scolytes :

Zone de lutte obligatoire

Tous propriétaires : abattage et évacuation des bois scolytés

• Commission de contrôle des listes électorales :

Cette commission doit se réunir au minimum une fois par an, ce qui n'a pas été effectif pour 2020. Cette commission sera réunie début 2021 et devra se réunir avant les 2 scrutins des élections départementales et régionales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.